

## **Studia Antiqua et Archaeologica, IX, Iași, 2003**

### FONDATION DU CENTRE INTERDISCIPLINAIRE D'ÉTUDES ARCHÉOHISTORIQUES

Nicolae Ursulescu

Dans le cadre de l'action de réorganisation de la recherche de l'enseignement universitaire de Roumanie, initiée par le Ministère de l'Éducation et de la Recherche, la Chaire d'Histoire Ancienne de l'Université "Al.I.Cuza" de Iași a eu initiative de polariser le potentiel humain et matériel du centre universitaire de Iași et de la province historique de la Moldavie, en général, qui peut contribuer à la stimulation de l'étude pluri- et interdisciplinaire des vestiges archéozoologiques et des autres catégories de sources nécessaires à la reconstitution des périodes anciennes de l'histoire.

Dans ce sens, la Chaire a présenté au Conseil National de la Recherche Scientifique de l'Enseignement Supérieur (abrégé: CNRSES) le dossier d'accréditor un *Centre Interdisciplinaire d'Études Archéohistoriques* (abrégé: CIEA). À cette occasion, on a rédigé les Statuts et le mode d'organisation du Centre.

Le 19 mars 2001 a eu lieu l'assemblée générale de constitution du CIEA, avec la participation des 27 membres fondateurs.

Conformément au Statut, CIEA est organisé sur la structure de la CHAA et comprend des membres de la Chaire et des candidats au doctorat, aussi bien qu'une série de professeurs d'autres facultés et d'autres universités et des chercheurs de divers instituts qui veulent contribuer à l'approche pluri- et interdisciplinaire des problèmes de l'archéologie et de l'histoire ancienne, surtout de l'espace de la province de la Moldavie. Le directeur du CIEA est le chef de la CHAA. L'organisme directeur du CIEA est le Conseil Scientifique, formé par le directeur, le secrétaire scientifique, les coordonnateurs des sections et encore deux membres. L'assemblée générale a approuvé aussi l'existence d'un directeur d'honneur, en personne du Professeur Mircea Petrescu-Dîmbovița, membre de l'Académie Roumaine.

La structure du CIEA est formée par trois sections, qui ont les suivantes directions principales de recherche:

#### **I. Sciences de la Préhistoire:**

- chronologie préhistorique, archéométrie et archéologie expérimentale;
- reconstitution, par des recherches interdisciplinaires, de la vie des communautés préhistoriques;
- l'étude de l'évolution historique du complexe culturel néolithique Précucuteni-Cucuteni;
- l'Âge du Bronze et la civilisation hallstattienne à l'est des Carpates;

- la vie spirituelle des communautés préhistoriques;
- l'histoire de l'archéologie.

**II. L'histoire et l'archéologie de l'Antiquité classique:**

- l'historiographie gréco-romaine;
- toponymie et épigraphie antique;
- archéolinguistique;
- la Grèce mycénienne et homérique;
- structures économiques et sociales dans l'Empire Romain.

**III. Ethnogenèse roumaine et Haut Moyen-Âge:**

- la diffusion du christianisme dans l'espace de la romanité orientale;
- les rapports entre les autochtones et migrants;
- les dernières populations migrants dans le Nord de la mer Noire et au Bas-Danube;
- réalités démographiques, économiques et sociales dans l'espace carpatique du I<sup>er</sup> millénaire et au début du II<sup>e</sup> millénaire;
- la vie culturelle et confessionnelle dans la période de l'ethnogenèse roumaine et dans l'Haut Moyen-Âge.

Les résultats des recherches seront publiés principalement dans la revue de la CHAA, *Studia Antiqua et Archaeologica*, qui est devenue, à partir du VIII<sup>e</sup> tome, la publication du CIEA aussi.

Les jours de 26 et 27 mars 2001 a eu lieu la visite de la commission d'évaluation du CIEA, constituée par CHRSES, avec la suivante composition: Prof. Alexandru Vulpe (Université de Bucarest), membre correspondant de l'Académie Roumaine (coordonnateur de l'équipe); Prof. Mihalache Brudiu (Université "Dunărea de Jos" de Galați) et prof. Mircea Sergiu Moldovan (Université Technique de Cluj-Napoca) – membres. Par suite du rapport de la commission d'évaluation, qui a constaté l'existence des prémisses nécessaires au fonctionnement du Centre (les Statuts, structure d'organisation, bibliothèque, laboratoires et dépôts d'archéologie, revue, plan de recherche, coordonnateurs de doctorats, base matérielle, potentiel humain), CNRSES a émet, le 11 mai 2001, le certificat d'attestation du Centre Interdisciplinaire d'Études Archéohistoriques, qui fonctionne dans le cadre de l'Université "Al.I.Cuza" de Iași.

On reproduit, en annexes, la structure d'organisation et les Statuts du Centre.

### LA STRUCTURE D'ORGANISATION

- *Directeur d'honneur.* Prof. Mircea Petrescu-Dîmbovița, membre de l'Académie Roumaine.

**Conseil Scientifique:**

- Prof. Nicolae Ursulescu – *directeur*;
- Maître de conférences Octavian Bounegru – *secrétaire scientifique*;
- Prof. Attila László – *coordonateur de la première section*;
- Maître de conférences Mihail Vasilescu – *coordonateur de la deuxième section*;
- Prof. Victor Spinei, m.c. de l'Académie Roumaine – *coordonateur de la troisième section*;
- Prof. Dan Gh. Teodor – *membre*;
- Prof. Adrian Poruciuc (Faculté des Lettres) – *membre*.

**I<sup>er</sup> section: Sciences de la Préhistoire**

- Prof. Attila László: *coordonateur*;
- Prof. Mircea Petrescu-Dîmbovița;
- Prof. Nicolae Ursulescu;
- Prof. Sergiu Haimovici (Faculté de Biologie);
- Lecteur dr. Dumitru Boghian (Université de Suceava);
- Lecteur Neculai Bolohan;
- Assist. Vasile Cotiugă;
- Assist. Sorin Ignătescu (Université de Suceava);
- Assist. Ovidiu Cotoi (Université de Galați);
- Drd. Mădălin Văleanu (Musée d'Histoire de la Moldavie, Iași);
- Drd. Bogdan Niculică (Musée d'Histoire de la Bucovine, Suceava);
- Drd. Corina Ursache (Musée d'Histoire du Département de Vaslui);
- Drd. Lăcrămioara- Elena Istina (Musée d'Histoire du Dép. de Bacău);
- Drd. Elena-Roxana Munteanu (Musée d'Histoire du Dép. de Neamț);
- Drd. Gianina Buzea;
- Drd. Adrian Felix Tencariu;
- Drd. Anca Coroliuc (Faculté de Biologie).

**II<sup>e</sup> section: L'histoire et l'archéologie de l'Antiquité classique.**

- Maître de conférences Mihail Vasilescu – *coordonateur*;
- Prof. Adrian Poruciuc (Faculté des Lettres);
- Maître de conférences Octavian Bounegru;
- Lecteur dr. Lucrețiu Mihailescu-Bîrliba;
- Lecteur dr. Marius-Tiberiu Alexianu (Faculté des Lettres).

**III<sup>e</sup> section: Ethnogenèse roumaine et Haut Moyen-Âge**

- Prof. Victor Spinei, m.c. de l'Académie Roumaine – *coordonateur*;
- Prof. Dan Gh. Teodor;
- Lecteur dr. Luminița Bejenaru (Faculté de Biologie);
- Drd. Adriana Moglan (Musée d'Histoire de la Moldavie, Iași);
- Drd. Eduard Setnic (Musée d'Histoire du Dép. de Botoșani);

- Drd. Ludmila Bacumenco (Université Libre Internationale de la Moldavie, Chişinău).

\*

\*

\*

## LES STATUTS DE FONCTIONNEMENT

### I. CADRE GÉNÉRAL.

1. Le Centre Interdisciplinaire d'Études Archéohistoriques (CJEA) est une unité de recherche organisée principalement sur la structure de la Chaire d'Histoire Ancienne et d'Archéologie de la Faculté d'Histoire de l'Université "Al.I.Cuza" de Iaşi est fonctionne au siège de la respective Chaire.

2. CIEA est aussi ouvert aux professeurs d'autres chaires et facultés, aux chercheurs d'instituts et musées, aux candidats au doctorat (drd.) et aux étudiants du mastérat/études approfondies, qui à leur volonté, veulent encadrer la thématique des leurs préoccupations dans le plan général de recherche du CIEA et reconnaissent les présent Statuts.

### II. OBJECTIFS.

1. CIEA a pour but la stimulation des recherches archéologiques et historiques en perspective interdisciplinaire, pour la reconstitution de la Préhistoire, de l'Antiquité et de l'Haut Moyen-Âge.

2. De même, les recherches suivent la fonction des jeunes spécialistes, par l'encadrement, dans les collectifs de recherche, des candidats au doctorat, des étudiants du cycle de mastérat/études approfondies, aussi bien que par l'intégration des résultats des études dans les cours et les séminaires universitaires.

### III. ORGANISATION.

1. CIEA déroule son activité en trois sections, correspondant à ces domaines de recherche:

- Sciences de la Préhistoire;
- L'histoire et l'archéologie de l'Antiquité classique;
- Ethnogenèse roumaine et Haut Moyen-Âge;

2. Chaque section dresse son plan annuel de recherche, en mentionnant les thèmes et les collectifs de chercheurs. Sur la base de ces propositions, on réalise le plan annuel de recherche du CIEA.

### IV. LA DIRECTION DU CENTRE.

1. L'activité du CISA est coordonnée par l'Assemblée Générale, le directeur et le Conseil scientifique.

2. L'Assemblée Générale représente la totalité des membres CIEA; elle est statutaire constituée à la présence de la moitié + 1 de ses membres et peut adopter des décisions avec la majorité simple des participants.

3. Le directeur du CIEA est le chef de la Chaire d'Histoire Ancienne et d'Archéologie, pour la période de son mandat.

4. Le Conseil scientifique est formé par: directeur, secrétaire scientifique, les coordonnateurs des trois sections et encore deux membres. Les membres du Conseil scientifique sont élus pour trois années, par l'Assemblée Générale.

#### V. ATTRIBUTIONS.

1. L'Assemblée Générale est convoquée, de règle, annuellement ou occasionnellement, à l'initiative du directeur ou à la demande de la troisième partie des membres CIEA. La date, le lieu de déroulement et l'ordre du jour sont annoncés aux membres par le secrétaire scientifique du Conseil, par l'affichage au siège du CIEA et avec la signature des membres, au moins cinq jours auparavant. Les membres qui sont en impossibilité de participer à l'assemblée peuvent exprimer leur opinion ou leur vote à la voie de l'écrit et sont considérés pour être présents.

L'Assemblée Générale élit les membres du Conseil scientifique, approuve le plan unitaire de recherche du CIEA, approuve le rapport annuel présenté par le directeur et avisé par le Conseil.

L'Assemblée Générale approuve les propositions du Conseil scientifique d'admission des nouveaux membres, mais aussi la sanction ou l'exclusion de quelques membres.

L'Assemblée Générale approuve les accords de collaboration clos par le directeur.

2. Le Directeur représente CIEA dans les relations avec d'autres institutions, clôt des accords de collaboration, coordonne l'activité de manègement, signe les plans de recherche et surveille leur réalisation. À la fin de chaque année, le directeur présente le bilan de l'activité du CIEA. De même, le directeur peut convoquer les membres du collectif de recherche pour des séances de communications, d'informations ou d'analyse.

3. Le Conseil scientifique avise les plans de recherche, analyse périodiquement le déroulement des projets de recherche et approuve le rapport annuel d'analyse dressé par le directeur, afin d'être présenté dans l'Assemblée Générale. Le Conseil analyse et résout les propositions et les demandes des membres, aussi bien que les éventuels litiges.

De même, le Conseil avise les sollicitations des personnes qui veulent devenir des membres du CIEA et propose le décernement du titre de membre d'honneur du CIEA à des personnalités scientifiques de Roumanie et d'autres pays.

Conformément aux propositions des trois sections, le Conseil analyse et approuve le plan annuel de publications du CIEA.

4. Le secrétaire scientifique du Conseil tient à jour tout l'activité du CIEA (des plans d'activité, des rapports d'activité et d'analyse, des accords de collaboration, l'évidence des membres, la correspondance, les procès-verbaux des assemblées et des séances; pour ce but, le secrétaire forme l'archive du CIEA.

#### VI. LES DROITS ET LES OBLIGATIONS DES MEMBRES.

##### 1. Droits:

- Les membres peuvent utiliser la base logistique du CIEA (le financement, des laboratoires, des appareils, la bibliothèque, etc.);
- Les membres peuvent présenter des communications dans les séances du CIEA, peuvent publier les résultats de la recherche dans la revue du CIEA (*Studia Antiqua et Archaeologica*), aussi bien que des ouvrages à part sous l'égide du CIEA;
- Les membres peuvent bénéficier des clauses des accords de collaborations, signés avec d'autres institutions didactiques et scientifiques;
- Les membres peuvent adresser, en écrit, aux organismes directeurs, des propositions ou des demandes pour la solution des certains problèmes concernant le déploiement de l'activité.

##### 2. Obligations:

- Les membres ont l'obligation de participer aux concours pour l'obtention du financement des projets de recherche;
- Les membres ont l'obligation de présenter chaque année un rapport sur l'état d'accomplissement du thème (ou des thèmes) de recherches où ils ont participé. L'activité des membres est reflétée dans la chronique scientifique publiée en chaque tome de SAA;
- Les membres ont l'obligation de participer à l'Assemblée Générale et aux séances de communications du CIEA;
- Les membres ont l'obligation à respecter l'éthique professionnelle de la recherche.

#### VIII. DISPOSITIONS FINALES.

1. La modification des Statuts est réalisée seulement par l'Assemblée Générale, avec l'accord de deux tiers du nombre des participants;
2. La perte de la qualité de membre se produit dans les situations suivantes:
  - par la demande écrite ou orale adressée à l'Assemblée Générale;
  - par suite de la sanction de la part de l'Assemblée Générale pour de graves déviations de l'éthique professionnelle ou pour la non-réalisation répétée (pendant trois années) des obligations de recherche, assumées par le plan unitaire du CIEA.

Les présents Statuts ont été adoptés dans l'Assemblée Générale du Centre le 15 janvier 2001.